

Projet de réaménagement de la route 185 sur les
territoires des municipalités de Rivière-du-Loup et
de Saint-Antoine

Rivière-du-Loup

AUD6211 06 024



**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 185
SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS
DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET DE SAINT-ANTONIN**

ACTE D'ENREGISTREMENT # 175 879
Droit de passage de l'entreprise « Premier Horticulture »
de part et d'autre de la route 185

22

AU REGISTREUR
DIVISION D'ENREGISTREMENT
TEMISCOUATA

DECLARATION RE: SERVITUDE DE NON-ACCÈS
ET SERVITUDE RESTREINTE DE NON-ACCÈS

175,879

Enrg. le seize juillet
mil neuf cent soixante-
dix à dix h.-

J.M. Fier

rég.-

5
16

Le ministre de la voirie de la province de Québec, agissant aux présentes par Philippe Bureau, Ing., sous-ministre, ayant la direction des travaux relatifs à la réfection ou construction de la route Transcanadienne projetée, dans les municipalités de la Par. St-Patrice de la Rivière-du-Loup et Cité de Rivière-du-Loup, cadastres officiels de la Par. St-Patrice de la Rivière-du-Loup et Ville Fraserville, déclare qu'il est d'intérêt public de constituer et constitue, par les présentes, une servitude de non-accès se décrivant comme suit:

1o- Cette servitude de non-accès interdit formellement de pratiquer aucune ouverture ou de construire une entrée ou tout autre genre de passage quelconqué, aux fins de s'engager ou de traverser la route Transcanadienne projetée;

2o- Une servitude restreinte de non-accès se décrivant comme suit:
Un accès pour les fins d'exploitation d'une tourbière sera cependant permis sur le chemin existant seulement entre les points "154-A - 155-A" puis "156-A - 157-A" et déclare également amender la servitude de non-accès et la servitude restreinte de non-accès telles qu'établies par dépôt en date du 26 mai 1966, sous le # 160082.

A cette fin, conformément aux dispositions des articles 23 et suivants de la loi de la voirie, Statuts Refondus de Québec 1964, chapitre 133, et selon les dispositions de l'article 792 du Code de Procédure Civile de la province de Québec, dépose au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata:

1o- Un plan général portant le numéro 137-F-3-R, daté le 30 octo-

175,879

175,879

bre 1969, préparé par Gérard Bolduc, arpenteur-géomètre, montrant les immeubles assujettis à la susdite servitude de non-accès et à la susdite servitude restreinte de non-accès, sous les restrictions y énoncées;

2o- Une description de chaque immeuble assujetti à la susdite servitude de non-accès et à la susdite servitude restreinte de non-accès, sous les restrictions y énoncées, préparée par Gérard Bolduc, arpenteur-géomètre, le 30 octobre 1969 et portant les numéros suivants des cadastres officiels de la Par. St-Patrice de la Rivière-du-Loup, Ville Fraserville, paraissant être la propriété des personnes dont le nom est inscrit en regard de chaque numéro, savoir:..

<u>Lots nos</u>	<u>Paraissant être la propriété de</u>
<u>Cadastre officiel de la Par. St-Patrice de Rivière-du-Loup</u>	
<u>Servitude de non-accès</u>	<u>(Nouveaux Cas)</u>
44 ✓	Valère Viel
24 ✓	- Edgar et Robert Carrier
151 ✓	Conrad Lévesque pour une partie & Alphée Lévesque pour une autre partie
154 ✓	Gérard d'Amours
155 ✓	Cyril Pelletier pour une partie et Conrad Pelletier pour une autre partie
158 ✓	Conrad Pelletier -
163 ✓	Les Soeurs de l'Enfant Jésus de Chauffailles
170 ✓	Dame Henri Garneau
172 ✓	Denis Dionne
1060 ✓	Gérard Michaud pour une partie et Real Peat Moss pour une autre partie

Cadastre officiel de la Par. St-Patrice de la Rivière-du-Loup

. . . 2

Cas-amendés

24	Edgar & Robert Carrier
30	- - Gilbert Carrier
31	- - Yvon Lajoie
33	Robert Rioux pour une partie et Yvon Lajoie pour une autre partie
34	Onias Lévesque
35	Onias Lévesque
36, 38	Hervé Viel
42, 44	Valère Viel
46	Dame Eva Bélanger Viel (Alphonse Viel) pour une partie et Gérard d'Amours pour une autre partie
53	Alfred Viel
62	Gérard Chouinard
65	Joseph Dionne
69-A	Joseph-Hubert D'Amours pour une partie, Joseph-Gérard D'Amours pour une autre partie et Joseph Dionne pour une autre partie
74, 76	Adélard Jutras
79	St-Patrick Realty Co. Ltd pour une ptie et Joseph-Hubert D'Amours pour une autre partie
82	Adémar Jutras
159	Dame Annette Laliberté-D'Amours
160, 163	Les Soeurs de l'Enfant Jésus de Chauffailles
164	Les Soeurs de l'Enfant Jésus de Chauffailles pour une partie et Alfred Ross pour une autre partie
166, 167	Dame Annette Laliberté-D'Amours
168, 169	Succ. Lionel Chalifour
170	Florent Rioux pour une partie et Rosaire Gendron pour une autre partie

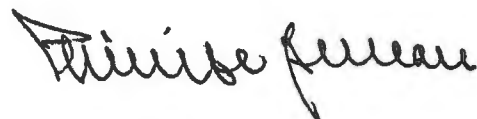
727-3673

3...

"155 - 155-A - 154-A - 154 - 149", "83-A - 84-A - 85-A", "85-A - 86" et cette servitude restreinte de non-accès par les points "154-A - 155-A", puis "156-A - 157-A" sur le plan ci-annexé.

En conséquence, vous êtes requis de donner acte du dépôt des présents documents, de procéder à leur enregistrement et, à cette fin, de faire toute entrée requise qui vous incombe à l'index aux immeubles, etc.

Signé à QUEBEC, ce 13e jour de juillet 1970.



Philippe Bureau, ingénieur
Sous-ministre

